

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 08 NOVEMBRE 2010

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour de novembre, de l'an deux mille dix, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS : René Martineau Maire
 Léopold Larouche Conseiller (1)
 Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)
 Jean-Marc Albert Conseiller (3)
 Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)
 Olivier Lemieux Conseiller (6)

ABSENT : Claude Hardy Conseiller (5)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

10-11-131 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

10-11-132 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

10.11.133 **DEMANDE DU COMITÉ DU PÈRE NOËL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200\$), tel qu'établi dans la politique d'aide aux organismes, au Comité du Père Noël, pour son activité annuelle qui se tiendra le 05 décembre prochain.

ADOPTÉE

10.11.134 **NOËL AU TERROIR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par Jocelyne Wheelhouse, d'autoriser le versement afin de couvrir s'il y a lieu, le déficit de Noël au Terroir, jusqu'à concurrence de deux-cent dollars (200\$).

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION10.11.135 **REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, de nommer monsieur Olivier Lemieux, à titre de représentant de la communauté de La Motte au sein du Conseil d'établissement des écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

ADOPTÉE

IMPLANTATION DU SERVICE DE RADIO-ONCOLOGIE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Après lecture et consultation de la demande du Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi, le Conseil désire envoyer une lettre, démontrant notre intérêt à un tel projet et se conformera à la décision du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, qui après une étude par des experts en radio-oncologie, choisira l'endroit le plus approprié pour établir se service.

COMPTE-RENDUS**COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI**

Le Maire nous informe qu'à la dernière rencontre, le sujet principal à l'ordre du jour, concernait le budget.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 13 octobre au 08 novembre 2010.

URBANISME

Madame Jocelyne Lefebvre se retire, afin de traiter du prochain sujet à l'ordre du jour.

10.11.136 **APPUI AFIN DE RECONSTRUIRE, AU LOT 7P DU RANG 3**

ATTENDU QUE madame Jocelyne Lefebvre veut reconstruire la maison détruite par le feu en 2007 sur son terrain ;

ATTENDU QUE la reconstruction ne nuirait en rien à l'homogénéité des sols ;

ATTENDU QUE le sol sur lequel madame veut se reconstruire est de piètre qualité pour l'agriculture ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, que la Municipalité recommande à la commission d'accepter le droit à madame Lefebvre de reconstruire à l'emplacement de l'ancienne demeure, située au lot 7P du rang 3, du canton La Motte.

ADOPTÉE

Madame Jocelyne Lefebvre réintègre la table du Conseil.

10.11.137 **REPRÉSENTANT POUR L'ARTICLE 59**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, de nommer monsieur René Martineau et madame Rachel Cossette, afin de participer aux activités et à la négociation au nom de la municipalité de La Motte, dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

10.11.138 **ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 10-09-111**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'annuler la résolution 10-09-111, concernant l'agrandissement de la caserne de Rivière-Héva.

ADOPTÉE

10.11.139 **LOCALISATION DU CAMION AUTO-POMPE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de demander à monsieur Olivier Lemieux, de rechercher un endroit afin de localiser le camion auto-pompe pour l'hiver et de négocier la location au meilleur prix possible.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

10.11.140 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de nommer monsieur Claude Hardy à titre de maire suppléant, jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'octobre 2010.

10-11-141 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que les comptes du mois de octobre 2010, soient et

sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de vingt-sept mille seize dollars et quatre-vingt. (27 016.80 \$)

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'INDICATEUR DE GESTION 2009

Le Conseil prend acte du dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2009.

DISCOURS DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du code municipal, monsieur le maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité, tel que décrit au code municipal. Le texte du rapport du maire est déposé pour être conservé aux archives de la Municipalité.

Le rapport du maire sera publié dans Le Journal de La Motte qui est acheminé à chaque résidence et une copie sera jointe au prochain compte de taxes pour les propriétaires non résidants.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

10-11-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21.05h.

ADOPTÉE

Directrice générale par intérim
et Secrétaire-trésorière par intérim

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

10-11-133

10-11-134

10-11-141

Signé ce onzième jour de novembre
de l'an deux mille dix